CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 6 DECEMBRE 2011		
Nombre de Conseillers en exercice : 17	L'an deux mil onze, le six décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHEMERE, dûment	
Présents: 13	convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous	
Votants: 15	la présidence de Monsieur Jean-Paul LERAY, Maire	
Procurations: 2	•	
Convocation: 28 novembre 2011	Présents: M. Jean-Paul LERAY, Maire M. Georges LECLEVE, Bernard CHAZELAS, Jean-Marie GATARD, Jean-Pierre GRANDJOUAN, Adjoints M. MLLE Jacques CHEVALIER, Alice BICZYSKO, Conseillers municipaux délégués M. MMES Michel GRAVOUIL, Régine CORMIER, Eric LOMBREY, Annie BARDOUL, Philippe BRIAND, Paul	
	PIPAUD, Conseillers municipaux Absents excusés: M. Nicolas BOUCHER, Conseiller municipal délégué MME Marie-Josèphe BATARD, Conseillère municipale MME Michèle FRANCHETEAU, Conseillère municipale, pouvoir donné à MME Annie BARDOUL M. Lionel LESCURAT, Conseiller municipal, pouvoir donné à M. Eric LOMBREY	

<u>Compte-rendu de la réunion du 8 novembre 2011</u> : Pas d'observation. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

A été élue secrétaire de séance : MLLE Alice BICZYSKO

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose au Conseil municipal :

- de retirer le point suivant : Indemnité du receveur municipal : Fixation du taux : demande non parvenue.

Le Conseil municipal donne son accord.

Date d'affichage

▶ DE-2011/142 – Délégations de pouvoirs « Marchés publics » : Information

Conformément aux délibérations n°2008/45 en date du 22 mars 2008 et n°2009/155 en date du 24 novembre 2009 sur la délégation de pouvoirs au niveau des marchés publics, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs sur les marchés publics.

Date du marché	Société	Objet du marché	Montant H.T.
09/11/11	ART CAMP' (22901 ST BRIEUC CEDEX 9)	Travaux église : Modification emplacement coffret parafoudre (Mise du parafoudre niveau 2 au niveau du coffret des cloches)	320,00 €
16/11/11	CHRISTIAN FOUCHER (44680 STE PAZANNE)	Maîtrise d'œuvre « Agrandissement magasin VIVAL » : Tranche ferme = ESQ (DIAG), APS, APD Montant forfaitaire de 1000,00 € si réalisation unique de la TF ou 3% montant des travaux	1 000,00 €
21/11/11	PRODUCTION 44 (44337	Vœux 2012 : Location matériel (enceintes,	207,15 €

Commune de CHEMERE

	NANTES CEDEX 3)	écran valise)	
21/11/11	TOUT SE LOUE RECEPTION	Vœux 2012: Location 400 verres	72,00 €
21/11/11	(44400 REZE)	Elegance 19cl	72,00 €
23/11/11	BLONDEAU GRAPHIE (50110	Vœux 2012 : 2 affiches Vœux	32,00 €
23/11/11	TOURLAVILLE)	Voux 2012 . 2 differes Voux	32,00 €
25/11/11	ESPACE EMERAUDE (44680 ST	1 cuve à fuel 1500l nouvelle norme +	990,06 €
23/11/11	HILAIRE DE CHALEONS)	station distri fuel & kit aspi fioul	990,00 €
05/12/11	ESPACE EMERAUDE (44680 ST	Travaux hall du théâtre : Diverses	224 22 6
05/12/11	HILAIRE DE CHALEONS)	fournitures	234,33 €

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-
Date de signature : -
Date de réception :

▶ DE-2011/143 – Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) : Approbation

Monsieur Jean-Pierre GRANDJOUAN, rapporteur, rappelle aux membres du Conseil municipal que dans sa séance du 19 avril 2011, ce dernier avait approuvé le Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE), mais l'avis de la Commission d'accessibilité des personnes handicapées (CAPH), obligatoire pour délibérer, n'avait pas été sollicité.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal de redélibérer sur l'approbation du PAVE qui lui avait été soumis le 19 avril 2011.

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées du 11 février 2005 impose aux communes de réaliser un PAVE.

Ce plan fixe les dispositions qui permettent de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement du territoire communal. Il met en évidence des chaînes de déplacement permettant d'assurer la continuité du chemin accessible entre les différents établissements recevant du public dans un périmètre défini.

Par délibération n°2009/76 du 26 mai 2009, la commune a lancé la procédure d'élaboration de Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE).

Son élaboration a été effectuée en concertation avec les acteurs locaux, notamment les associations de personnes handicapées et à mobilité réduite, de parents d'élèves et de commerçants.

Le projet du PAVE a été soumis le 18 janvier 2011 pour avis conforme au Conseil général de Loire-Atlantique étant donné que le plan comprend des dispositions qui s'appliquent aux routes départementales 61 et 66. Ce dernier a délivré un avis favorable sans réserve le 16 février 2011.

La Commission d'accessibilité des personnes handicapées, réunie le 29 septembre 2011, a suivi l'avis donné par le Conseil général sur le projet du PAVE de la commune de CHEMERE et a donc émis un avis favorable à ce dernier.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées, et notamment son article 45,

Vu le décret n°2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

Vu le décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

Vu l'arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n°2006-1658,

Le Conseil municipal, après en avoir entendu son rapporteur et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'approuver le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics tel qu'annexé à la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-
Date de signature : -
Date de réception :

▶ DE-2011/144 – Recensement 2012 : Création de quatre postes d'agents recenseurs et fixation de la rémunération

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de CHEMERE effectuera un recensement de la population du 19 janvier au 18 février 2012 et propose la création de quatre postes d'agents recenseurs afin de réaliser ce recensement.

Les agents recenseurs seront chargés, sous l'autorité du coordonnateur, de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de créer quatre postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement de la commune de CHEMERE en 2012,
- les agents recrutés bénéficieront d'une rémunération forfaitaire de 1 000,00 € bruts chacun au prorata du travail réellement accompli (si l'agent recenseur est un agent communal, ce dernier sera payé en heures complémentaires ou supplémentaires dont le taux sera basé sur celui appliqué par le Centre de gestion de Loire-Atlantique),
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

Accusé de réception en préfecture	
044-214400400-20111108-D2011-130-DE	
Date de signature : -	
Date de réception : 21/11/2011	

▶ DE-2011/145 – Recensement 2012 : Désignation d'un coordonnateur d'enquête

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement 2012.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui sera un agent de la commune. Le coordonnateur bénéficiera pour le travail effectué, du paiement d'heures supplémentaires, dont le taux sera basé sur celui appliqué par le Centre de gestion de Loire-Atlantique,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-
Date de signature : -
Date de réception :

▶ DE-2011/146 – Aménagement de voirie 2012

Monsieur Bernard CHAZELAS, rapporteur expose:

« Lors de sa réunion du 12 octobre 2011, le Conseil municipal a décidé, suite à de nombreuses demandes, de réaliser en 2012, l'aménagement de la rue de la Treille (2ème partie) compte tenu de l'état de la route, des demandes des riverains et du plan d'aménagement de la voie déjà réalisé, mais sous réserve du résultat des tractations menées avec les propriétaires de terrains encore non bâtis.

Depuis cette date, une rencontre a eu lieu avec les propriétaires de terrains encore non bâtis, mais il s'avère que ces derniers ne sont pas prêts à vendre leurs terrains ou même à prévoir les divisions cadastrales.

Le dossier a donc été présenté une nouvelle fois à la commission voirie le 24 novembre dernier. Devant les difficultés rencontrées, la commission propose au Conseil municipal, de réaliser en 2012, l'aménagement de la rue du Breil (du carrefour rues du Breil/Treille à l'impasse du Buisson) et d'effectuer un reprofilage de la rue de la Treille sur la partie non encore aménagée en attendant l'aménagement définitif de cette voie. ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de réaliser en 2012, l'aménagement de la rue du Breil (du carrefour rues du Breil/Treille à l'impasse du Buisson),
- de réaliser un reprofilage de la rue de la Treille sur la partie non encore aménagée en attendant l'aménagement définitif de cette voie,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-
Date de signature : -
Date de réception :

► DE-2011/147 – Circuit de randonnée pour vélos : Avis

Monsieur Jean-Pierre GRANDJOUAN, rapporteur, expose :

« La communauté de communes Cœur Pays de Retz propose d'ouvrir certains sentiers pédestres de la commune de CHEMERE aux vélos. Pour réaliser ce projet, elle prendrait en charge le balisage et les bornes d'information des sites patrimoniaux et la commune devra faire l'aménagement nécessaire au niveau des sentiers pédestres, mais aussi leur entretien.

La communauté de communes propose que ce sentier ouvert aux vélos soit inscrit au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) et qu'il soit dénommé « Petites histoires et patrimoine à vélo » pour la partie Sud comprenant les communes de CHEMERE, de SAINT HILAIRE DE CHALEONS et de SAINTE PAZANNE »

Vu la délibération du 27 novembre 2003 du Conseil général de Loire-Atlantique concernant la mise à jour du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR),

Considérant l'intérêt du sentier,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de proposer au Conseil général l'inscription du sentier au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) au motif de la découverte du patrimoine à vélo,
- de s'engager à conserver le caractère public et ouvert du sentier précité et d'en assurer l'entretien régulier,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien, notamment la signature des conventions de passage en propriétaires privées avec les propriétaires concernés et la demande de subvention auprès du Conseil général,
- de s'engager à informer le Conseil général de tout changement intervenant sur le sentier.

Toutefois, le Conseil municipal demande qu'un autre nom soit donné à ce sentier.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-
Date de signature : -
Date de réception :

▶ 2011/148 – Contrat aidé

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Lors de sa dernière réunion, le Conseil municipal a décidé de créer un emploi aidé d'adjoint technique à temps non complet (22 heures hebdomadaires) qui serait subventionné à 80% par le Conseil Général.

Suite aux entretiens avec les candidats, il s'avère que le contrat de 22 heures hebdomadaires ne soit pas suffisant en terme de rémunération.

Par rapport à l'organisation des services techniques, il est proposé de porter le nombre d'heures à 26 heures hebdomadaires tout en soulignant que l'aide du Conseil général ne portera que sur 22 heures hebdomadaires ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de créer un emploi aidé d'adjoint technique à temps non complet (26 heures hebdomadaires) pour 6 mois avec la possibilité de le renouveler jusqu'à 24 mois,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-
Date de signature : -
Date de réception :

▶ DE-2011/149 – Télétransmission des actes : Avenant pour les actes budgétaires

Monsieur le Maire, rapporteur, rappelle aux membres du Conseil municipal que ce dernier avait décidé, dans sa séance du 13 octobre 2009, de mettre en place la télétransmission des actes administratifs communaux.

Aujourd'hui, la Préfecture propose aux communes qui le souhaitent, la dématérialisation budgétaires à partir de janvier 2012 via l'application « ACTES BUDGETAIRES ».

La commune s'est portée candidate.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver le principe de la télétransmission des actes budgétaires de la commune soumis au contrôle de légalité,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien, notamment la signature de l'avenant à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec le représentant de l'Etat et l'adhésion auprès du tiers de télétransmission pour le service « ACTES BUDGETAIRES ».

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-
Date de signature : -
Date de réception :

Commune de CHEMERE

► DE-2011/150 – Animation sportive départementale : Participation

Monsieur Jean-Marie GATARD, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal que depuis la rentrée de septembre 2006, la commune de CHEMERE bénéficie de l'animation sportive du Conseil général et qu'à ce titre, une redevance annuelle est versée à ce dernier, redevance calculée sur la base d'un tarif voté par l'assemblée délibérante départementale par le nombre d'habitants.

Cette animation sportive permet à chaque enfant de découvrir de multiples activités et propose une offre sportive répondant au besoin de la population, et la redevance annuelle couvre les activités des éducateurs sportifs.

A titre d'information, la redevance pour la saison 2010/2011 s'élève à 1 089,00 €.

Suite à une observation formulée par la trésorerie, il est nécessaire que le Conseil municipal délibère pour le versement annuel de cette participation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de continuer à recourir aux services du Conseil général pour l'animation sportive et de verser à ce titre une participation annuelle qui sera revue chaque année par le Conseil général,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-
Date de signature : -
Date de réception :

➤ DE-2011/151- Demande de subvention : Association Domicile Multi-services (DOMUS) de SAINT AIGNAN DE GRANDLIEU

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal que l'association Domicile Multi-Services (DOMUS) de SAINT AIGNAN DE GRANDLIEU assurant le portage de repas au profit des personnes âgées sur la commune, sollicite une participation de la commune au financement du renouvellement de son parc automobile datant de 2004 afin de poursuivre cette activité.

La participation de la commune serait calculée comme suit :

- 1,0% basé sur le nombre de repas distribués sur la commune (249,00 €),
- 2,7% basée sur le nombre d'habitants sur la commune (684,00 €).

et représenterait la somme totale de 933,00 € à répartir sur 5 années correspondant à la durée de la convention qui serait signée entre la commune et l'association DOMUS.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de participer au financement du renouvellement du parc automobile de l'association DOMUS dans le cadre du soutien à son activité de portage de repas,
- d'inscrire cette somme aux prochains budgets communaux,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-
Date de signature : -
Date de réception :

► DE-2011/152 – Cession maison d'habitation 9 rue de Nantes

Monsieur le Maire, rapporteur, rappelle aux membres du Conseil municipal que dans sa séance du 12 octobre 2011, le Conseil l'avait chargé de rencontrer des porteurs de projet suite à la proposition des propriétaires de la maison située au 9 rue de Nantes (angle rue de Nantes et rue de la Blanche) de céder cette dernière à la commune.

Des rencontres ont eu lieu, mais aucun porteur de projet n'est intéressé en raison de la surface limitée du terrain.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de ne pas acquérir cette maison, mais de se porter acquéreur d'une parcelle de terrain appartenant à ces mêmes propriétaires, située au niveau des Chaussées au titre des réserves foncières.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de ne pas se porter acquéreur de la maison située au 9 rue de Nantes (angle rue de Nantes et rue de la Blanche),
- de proposer à ces mêmes propriétaires l'acquisition de la parcelle située au niveau des Chaussées,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-
Date de signature : -
Date de réception :

► DE-2011/153 – Indemnité de capture des ragondins

Monsieur Jacques CHEVALIER, rapporteur, rappelle aux membres du Conseil municipal que la lutte contre les ragondins se fait depuis le 1^{er} janvier 2005 par capture (piégeage ou cage) et qu'il avait été attribué une indemnité aux piégeurs agréés à raison de 1,50 €/capture (délibération n°2007/58 du 28 mars 2007).

Lors de sa dernière assemblée générale, le groupement intercommunal de Défense contre les organismes nuisibles du « Bocage de Retz » a proposé aux communes adhérentes de revaloriser cette indemnité à 2,00 €/capture afin & relancer la capture des ragondins dans le secteur

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de porter l'indemnisation de capture des ragondins à 2,00 €/capture,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

Accusé de réception en préfecture			
044-214400400-			
Date de signature : -			
Date de réception :			

▶ Informations diverses

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal :

- que la communauté de communes de Grand Lieu vient d'adhérer au syndicat mixte du SCOT du Pays de Retz et est représentée par 12 délégués.
- que lors du débat d'orientations budgétaires du Syndicat Départemental d'alimentation en eau potable, il a été proposé le maintien du prix de l'abonnement et la création d'une nouvelle tranche de 151 m³ à 1 000 m³.

Monsieur Jean-Pierre GRANDJOUAN donne lecture des documents d'urbanisme :

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Année	N° dossier	Adresse du bien	Section	N°	Superficie totale	Exercice droit de préemptio n
2011	29	Le Breil	G	3033	130 m²	Non
2011	30	Le Breil	G	3032 et 3036	847 m²	Non
2011	31	29 bis rue du Vigneau	G	2516 et 2437	310 m²	Non

PERMIS DE CONSTRUIRE

N°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Réf cad	Objet	
A 1046	08/11/2011	RAVIER Sylvain	La Vinçonnière	E 357	Hangar à fourrage	
A 1047	10/11/2011	CARDAMONE Didier	50 rue des Moissonneurs	G 2927	Maison d'habitation	
A 1048	10/11/2011	MELLERIN Christophe et Karine	3C rue de la Bride à Mains	G 3025 - 3026	Maison d'habitation	
A 1049	18/11/2011	RENAUD Marie- Claude	5 bis rue du Vigneau	G 268p - 2381 - 2383p	Maison d'habitation	
A 1050	28/11/2011	GUERIN Fabrice et DEFOIS- COUTANT Laurence	34 rue des Moissonneurs	G 2935	Maison d'habitation	
A 1051	29/11/2011	VINOT Thierry	3 rue de la Treille	G 2568	Construction d'un Préau	
A 1052	02/12/2011	LABBE Jérémy et GUILBAUD Marion	52 rue du Breil	G 2529p	Maison d'habitation	

DECLARATIONS PREALABLES

N°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Réf cad	Objet
A 2070	14/11/2011	FOUCHER André	2 impasse de la Motte Hiver	G 1764p	Clôture
A 2071	14/11/2011	DUPUIS Cathy et RICHOU Jérémy	1 ter rue de la Treille	G 2876	Garage à vélo
A 2072	15/11/2011	POIRIER Jean- Pierre	6 rue du Coudreau	F 1495, 1500 et 1503	Garage à vélo
A 2073	24/11/2011	SYDELA	La Pichauderie	G 394	Poste Transformateur
A 2074	02/12/2011	HARAUX Linda	22 rue des Moissonneurs	G 2914	Piscine
A 2075	02/12/2011	BONNEFOY Marie-France	13 rue du Béziau	G 326	Réfection partielle de toiture - ravalement - Bardage
A 2076	05/12/2011	PACAUD Sylvie	30 bis rue de Pornic	G 2424 et 2441	Panneaux solaires

Séance levée à 22 heures minutes.

Annie BARDOUL :	Marie-Josèphe BATARD : Excusée
Alice BICZYSKO :	Nicolas BOUCHER : Excusé
Philippe BRIAND :	Bernard CHAZELAS:
Jacques CHEVALIER :	Régine CORMIER :
Michèle FRANCHETEAU : Excusée	Jean-Marie GATARD :
Jean-Pierre GRANDJOUAN:	Michel GRAVOUIL:
Georges LECLEVE :	Jean-Paul LERAY :
Lionel LESCURAT : Excusé	Eric LOMBREY :
Paul PIPAUD :	